



Munich Personal RePEc Archive

Empirical study of Old form of protection: case of cameroonian economy

Kuikeu, Oscar

22 July 2022

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/113854/>
MPRA Paper No. 113854, posted 23 Jul 2022 11:13 UTC

Etude empirique de l'impact des formes traditionnelles de protectionnisme : cas de l'économie camerounaise

Résumé : Avec sa volonté de lutte contre la vie chère l'économie camerounaise constitue un cas d'école pour l'appréhension des effets de la politique commerciale sur l'économie. En effet, elle a non seulement décidé de subventionner les prix à la pompe du carburant tout adopte un type de protectionnisme pour s'industrialiser avec des politiques comme l'import-substitution. Est-ce alors à dire que la subvention convient à l'économie camerounaise ? en d'autres termes, le protectionnisme constitue-t'il une stratégie crédible pour l'économie ? C'est à ces deux questions que nous tenterons de répondre, ici. D'une manière générale, conformément aux résultats obtenus l'approche VAR constitue un approche crédible pour aborder ce type de problématique en effet sous la base des développements théoriques sur l'effet de la protection les résultats obtenus permettent d'identifier clairement et simplement les effets attendus de la politique commerciale au Cameroun.

Mots-clés : subvention, industrialisation, protection, VAR

Codes Jel : C32 F41

Abstract : An Old question in international trade is to know if the trade is more reproducible with the Old theories of international trade than the new. Nevertheless, a common idea is that the fair trade is better than autarky. This the main question of this paper to know if openness to trade is better than protectionism. For this fact, the analysis relies on an economy who reveals a lot a credibility o assess on this kind of question to know the Cameroonian economy. In fact, in order to fight against the increasing life his government have choose to subsidize the sector of oil petroleum at the level of local consumption. Globally speaking, the obtained results seems as a testimony of using VAR Methodology to assess on this kind of problematic. In fact, he have been able to assess clearly the kind of instrument use for protection and its effect on Cameroonian economy.

Keywords : subsidies, protection, VAR

Jel Classification Codes : C32 F41

1. Introduction

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère et la préservation du pouvoir d'Achat l'économie camerounaise a choisi de subventionner les prix du carburant à la pompe. Cependant il existe d'autres formes de subvention qu'on qualifie de subvention à l'exportation. L'objectif poursuivi dans ce cas est de permettre à l'économie nationale d'être plus compétitive que ses partenaires étrangers sur les marchés à l'exportation. Elle est généralement déployée lorsque l'économie nationale possède un avantage comparatif dans un secteur qu'elle souhaiterait préserver de la concurrence ou permettre sa croissance par la conquête des marchés étrangers. L'économie camerounaise ne demeure pas en reste dans l'usage de cet instrument de la politique commerciale (Fomba Kamga et al. 2021). A ce titre l'économie camerounaise constitue un cadre idoine pour apprécier l'impact des politiques de subvention sur l'économie.

Ces subventions à l'exportation constituent avec les quotas et droits de douane ce qu'on qualifie de formes traditionnelles d'entraves à l'échange. Cependant la littérature révèle que celles-ci ont montré leurs limites en ce sens qu'elles ont été accompagnées de nouvelles formes du protectionnisme mais aussi l'étude de leur impact révèle qu'elles s'accompagnent d'un manque d'efficacité en ce qui concerne la comparaison aux politiques d'ouverture commerciale. En effet, on connaît que dans un cadre classique et néoclassique les politiques d'ouverture commerciale prédominent sur les formes traditionnelles du protectionnisme. S'il se pose la question de savoir s'il faudrait expliquer l'échange avec les théories traditionnelles issues de l'analyse classique et néoclassique ou des nouvelles théories issues des développements de la nouvelle microéconomie, il est clair qu'à la lueur de ces théories le libre-échange prévaut sur la fermeture des économies encore plus avec les théories traditionnelles où l'accent est mis sur l'avantage comparatif de la nation pour expliquer l'échange à l'exemple de la pharmacopée traditionnelle où selon les enseignements de cette théorie traditionnelle l'appel à la spécialisation dans le secteur en concurrence avec la pharmacopée moderne du Nord implique la mise en place de politiques aptes à impulser la dynamique de développement.

L'intérêt de s'attarder sur l'étude d'impact de ces formes traditionnelles du protectionnisme à l'instar de la subvention à l'exportation a été ravivé récemment avec la stratégie de nombreux gouvernements des économies émergentes pour permettre le démarrage de l'appareil Etatique à l'issue de cette pandémie de nombreux gouvernements des économies émergentes qui ont opté pour des solutions endogènes à l'épidémie dites encore solutions internes. Au Cameroun à l'image de la République Malgache cela a vu le jour de l'homologation des produits Corocur et Kledavid ainsi que de deux autres produits (quatre en tout) issus de la pharmacopée traditionnelle. Comme il s'agit de solutions endogènes différentes actions peuvent dès lors être adoptées par leurs gouvernements à l'égard de ces produits. Du point de vue du commerce international, il peut s'agir de taxer les importations de produits concurrents, d'imposer des quotas d'importation des produits concurrents, ou alors de stimuler l'exportation du produit concerné à l'aide d'une politique gouvernementale de subvention des exportations.

Cette question d'étude d'impact de ces formes traditionnelles du protectionnisme comme le gage de la relance économique post covid des économies qui ont opté pour des solutions endogènes, comme nous l'avons si bien développé précédemment, est d'autant plus importante que la reprise mondiale annoncée ne s'étend pas aux pays les plus pauvres. En effet, selon une publication de la Banque mondiale (Indermit et Akihiko 2021), pour les 74 pays les plus pauvres du monde, à ce jour, il n'existe

aucun signe de « reprise » mondiale. Selon les projections établies, en 2021 leur taux de croissance sera le plus faible depuis 20 ans (abstraction faite de l'année 2020), ce qui aura pour effet d'éliminer des années de progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté. Pour eux le retour à la normale ne se fera pas rapidement.

Cet article sera organisé ainsi qu'il suit, à la section suivante (section 2) nous présenterons les formes traditionnelles du protectionnisme, à la section 3 nous procéderons alors à l'étude d'impact de ces instruments du commerce international, enfin en guise de conclusion (section 4) nous présenterons alors une synthèse des principaux résultats obtenus. à l'exemple de la pharmacopée traditionnelle où selon les enseignements de cette théorie traditionnelle l'appel à la spécialisation dans le secteur en concurrence avec la pharmacopée moderne du Nord implique la mise en place de politiques aptes à impulser la dynamique de développement.

2. Les formes traditionnelles du protectionnisme

Dès lors, « en quoi doit consister la politique commerciale d'une nation ? ». Cette section examine les politiques que les gouvernements adoptent à l'égard du commerce international. Il peut s'agir de taxes sur certaines opérations du commerce international, de subsides pour d'autres, les limitations légales concernant la valeur ou le volume d'importations spécifiques et bien d'autres possibilités. Cette section fournit un cadre général permettant de comprendre les effets des instruments les plus importants de la politique commerciale. Ces instruments de la politique commerciale désignent les formes du protectionnisme. On distingue les formes traditionnelles du protectionnisme des Nouveaux instruments du protectionnisme. Cette section sera organisée ainsi qu'il suit, après avoir présenté les formes traditionnelles du protectionnisme (2.1), nous présenterons les Nouveaux instruments de la politique commerciale (2.2), enfin puisque notre intérêt porte sur l'une des formes traditionnelles du protectionnisme à savoir la subvention nous procéderons à l'étude d'impact des formes traditionnelles du protectionnisme, nous ferons l'hypothèse de marchés parfaits pour l'étude d'impact de ces formes traditionnelles du protectionnisme (2.3).

2.1. Les formes traditionnelles du protectionnisme

a. Les droits de douane

Première forme de protectionnisme, le droit de douane ad valorem est le prélèvement, lors du passage à la frontière d'une marchandise, d'un taux en pourcentage normalement sur la valeur CAF

du montant importé. Soit t le taux ad valorem du droit de douane, P^* le prix mondial unitaire CAF, le prix intérieur du bien importé est $P^*(1 + t)$.*

La protection tarifaire peut revêtir d'autres formes que la fixation d'un taux en pourcentage frappant le prix CAF des importations.

Les droits peuvent être spécifiques : c'est alors une taxe t' par unité importée, Si P^* est le prix mondial, le prix intérieur est $P^* + t'$. Il est alors facile de trouver un équivalent ad valorem de ce taux spécifique ($t = t'/P^*$). Les deux formes de tarif même si elles ont la même base (le prix CAF) ne sont néanmoins pas équivalentes, car en cas de hausse du prix mondial du bien, le taux de protection baisse avec le tarif spécifique alors qu'il reste constant avec le tarif ad valorem.

Les droits peuvent être dégressifs, lorsque le pourcentage de la taxe (ou le montant spécifique) varie avec le prix du produit. Par exemple, la base d'un droit dégressif sera de 10%, mais on augmentera le taux de 4% quand le prix sera inférieur à 100 FRF.

Les droits peuvent être compensateurs. C'est alors un prix intérieur objectif qui est fixé, et les importations font l'objet d'un prélèvement de telle façon que le prix des produits importés égalise l'objectif.

b. Taxe et subvention à la production ou à l'exportation

Une subvention à la production (à l'exportation) est une aide financière de l'Etat à une industrie définie par un pourcentage sur la valeur produite ou exportée (subventions ad valorem) ou par un montant en valeur par unité produite ou exportée (subvention spécifique). Une taxe est une subvention négative.

Dans le cas d'une subvention (une taxe) à l'exportation ad valorem, le pourcentage défini s'applique au prix FAB cette fois-ci puisqu'il est logique de raisonner sur le prix à l'intérieur de la frontière.

Pour une subvention compensatrice, les autorités du pays en question fixent un prix objectif et la subvention unitaire est égale à la différence entre ce prix objectif et le prix mondial. Les subventions à l'exportation sont des mesures protectionnistes qui permettent à une firme de vendre à l'étranger à un prix inférieur au prix national.

c. Les quotas

L'imposition d'un quota (ou contingent à l'importation) correspond à la fixation d'un plafond pour les importations d'un produit donné pendant une période donnée. Le plafond est traditionnellement fixé en termes de volumes mais il peut aussi l'être en terme de valeur. Le quota peut être discriminatoire (concernant les importations d'un pays).

2.2. Les Nouveaux instruments du protectionnisme : les Restrictions Volontaires à l'exportation

Les nouvelles entraves à l'échange sont souvent discriminatoires mais se distinguent surtout par leur opacité. Les restrictions volontaires à l'exportation (RVE) sont en une caractéristique. Une RVE est une mesure par laquelle les pouvoirs publics ou une industrie du pays importateur d'un bien s'entendent avec les autorités ou l'industrie concurrente d'un pays exportateur en vue d'une restriction de leurs exportations pour une période déterminée.

2.3. La politique commerciale en concurrence pure et parfaite

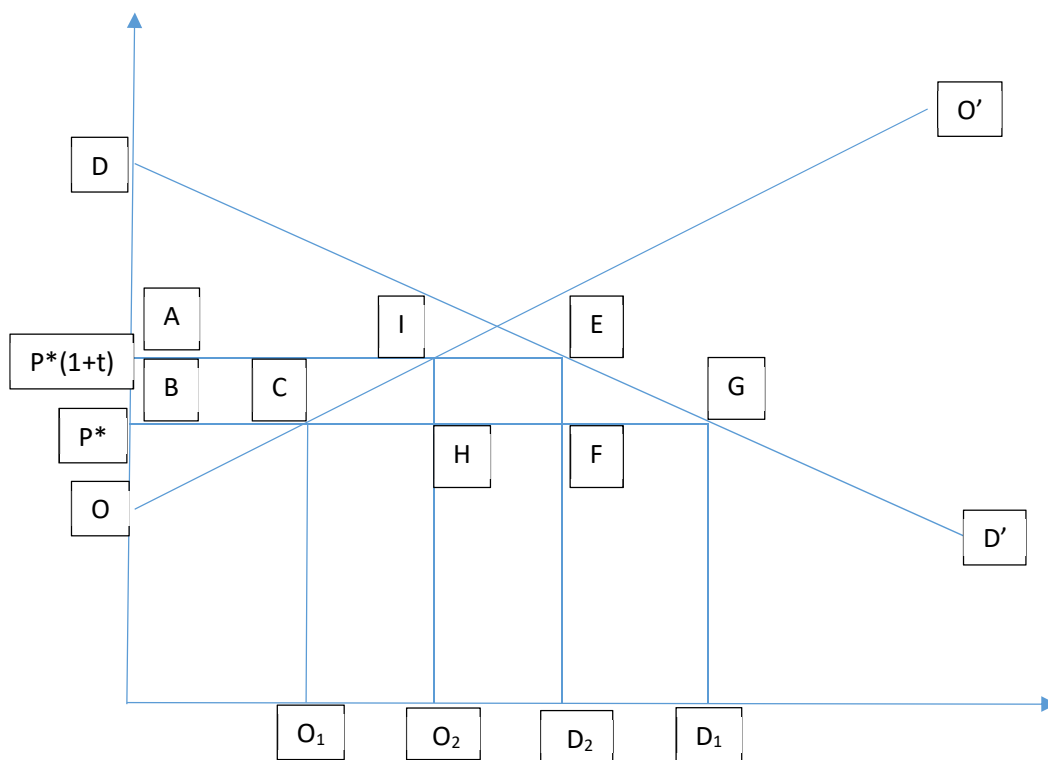
La théorie du commerce international en concurrence pure et parfaite démontre que l'ouverture des frontières et la pratique du libre-échange procurent un gain aux nations. Des différences de prix relatifs provoquent une spécialisation des économies dans les produits pour lesquels ils disposent d'un avantage comparatif, soit en termes technologiques, soit en termes de dotations factorielles. Peut-on alors déduire que dans ce cadre concurrentiel un pays qui restreint ses importations sous une forme tarifaire ou non réduit le gain qu'il tire de son insertion dans l'économie mondiale ? La réponse est positive. Nous montrerons en effet que sous l'hypothèse de marchés caractérisés par une concurrence parfaite l'étude de leur impact révèle qu'elles s'accompagnent d'un manque d'efficacité en ce qui concerne la comparaison aux politiques d'ouverture commerciale: si la taxe procure à l'économie des entrées fiscales elle présente l'inconvénient d'être pénalisante au consommateur qui est désormais obligé de payer plus cher pour se procurer le bien, en ce qui concerne les subventions à l'exportation elles présentent l'inconvénient de greffer le budget de l'Etat, et en ce qui concerne les quotas ses effet sont similaires à celui d'un droit de douane puisque l'objectif est de comprimer les importations tout en pénalisant le consommateur tout en générant des recettes fiscales liées à la vente des licences d'importation par le gouvernement.

- i. Le droit de douane ad volorem

Imaginons un « petit pays » importateur d'un bien dont le prix mondial est P^* . C'est un prix CAF. A ce niveau de prix, le petit pays peut importer n'importe quelle quantité de ce bien sans pour autant affecter le niveau de prix mondial. L'offre mondiale pour ce bien est représentée par la droite OO' . La demande intérieure de ce bien est DD' . Nous faisons l'hypothèse selon laquelle les importations constituent un résidu et sont déterminées ex-post : pour un niveau de prix mondial P^* la demande intérieure D_1 qui s'exprime alors absorbe l'Offre locale O_1 puis se tourne vers l'Offre étrangère pour satisfaire le reste des besoins exprimés sur ce marché. Nous essayons de voir quelles sont les conséquences de l'imposition d'un tarif ad volrem sur le prix des importations. Le nouveau prix intérieur de ce bien est donc $P^*(1+t)$. A ce nouveau prix intérieur l'offre locale O_2 est plus importante et bien entendu la demande intérieure D_2 est moins importante qu'en libre échange. Les importations sont donc $(D_2 - O_2)$ alors qu'elles étaient de $(D_1 - O_1)$ auparavant. En outre, des recettes publiques apparaissent puisque la valeur des importations est maintenant taxée au taux t . Cette valeur étant $P^*(D_2 - O_2)$. Sur la figure elle est représentée par le rectangle IEHF.

W.M. Corden recense cinq effets de l'imposition d'un tarif en équilibre partiel :

- Un effet de production ou effet protecteur puisque la production intérieure du bien augmente de O_1 en O_2 .
- Un effet de consommation, puisque la consommation locale diminue de D_1 en D_2 .
- Un effet sur les importations ou effet sur la balance des paiements puisque celles-ci diminuent.
- Un effet de recettes publiques puisque le gouvernement augmente le montant de ses prélèvements.
- Un effet de redistribution interne du revenu, des consommateurs vers les producteurs et les pouvoirs publics.



Bien entendu il est intéressant de savoir l'effet global d'un droit de douane sur les importations. Un tarif apparaît pour l'instant positif pour les producteurs et les finances publiques, négatif pour les consommateurs et nous pouvons chiffrer chacun de ces impacts grâce à une analyse en termes de surplus. Le surplus du producteur est constitué par une différence entre leur recette totale et leur coût de production. Il passe de OCB à OIA et augmente de l'aire AICB. Celui des consommateurs diminue de façon importante. Il était de DGB en libre échange il est de DEA avec le tarif soit une diminution de AEGB. Les consommateurs sont donc bien pénalisés puisqu'ils consomment moins à un prix plus élevé. Enfin, il y a apparition d'une recette publique de IEFH. Si on additionne ces gains et pertes on comprend que ce tarif ad valorem a un impact négatif qui se mesure sur la figure par les deux triangles ICH et EFG. Ces deux triangles correspondent à une perte sèche pour la nation. D'un côté ICH mesure une perte nette du côté des producteurs puisque des ressources productives sont détournées d'autres secteurs de manière inefficace pour produire une certaine quantité de ce bien ($O_2 - O_1$), que

la nation pourrait se procurer à un prix inférieur P^* . De l'autre côté, EFG représente une perte nette des consommateurs puisque certains sont évincés du marché (pour une quantité totale de $D_1 - D_2$). Les autres restent consommateurs de ce bien mais ils le paient plus cher, la différence de prix permettant de redistribuer le revenu national. L'imposition d'un tarif a donc en équilibre partiel (c'est-à-dire ne considérant que les effets de cette politique sur le seul marché du bien en question) un impact négatif.

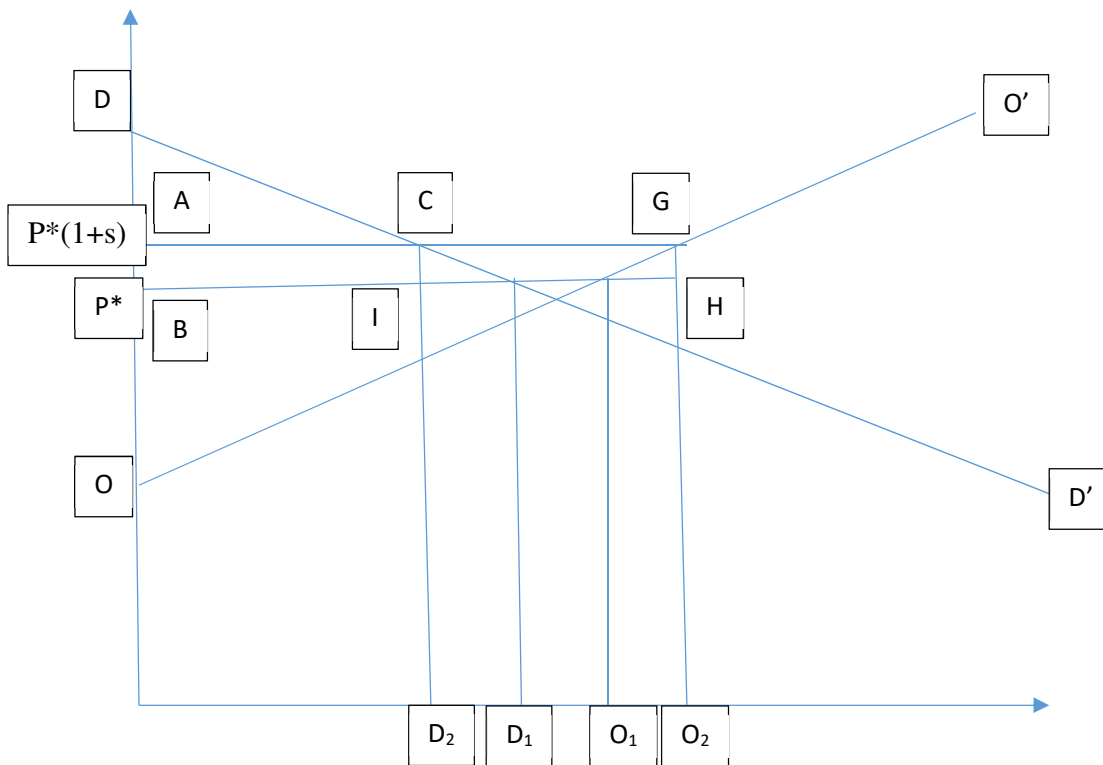
ii. Subvention/taxe à l'exportation

Les effets d'une subvention des exportations sont tout à fait similaires à ceux d'un droit de douane sur les importations. Au Prix mondial P^* et sans intervention d'un gouvernement l'offre intérieure (représentée par la droite OO') est supérieure à la demande intérieure (représentée par la droite DD'). Le pays exporte alors une quantité $(O_1 - D_1)$. Si le gouvernement subventionne d'un taux s ses exportations, la vente d'une unité à l'étranger rapporte maintenant $P^*(1 + s)$ aux producteurs intérieurs, alors que la vente sur le marché local rapporte P^* . Les producteurs préfèrent donc exporter toute leur production, ce qui comprime l'offre sur le marché local et fait ainsi augmenter le prix intérieur. Ce phénomène dure jusqu'à ce que le prix intérieur égalise $P^*(1 + s)$. Notons que le prix mondial du produit ne bouge pas, ce qui est toujours la traduction du fait que l'offre de ce pays sur le marché mondial est marginale (« petit pays »). Bien évidemment les consommateurs locaux pourraient contourner le problème en achetant à l'étranger le produit en question. Si le prix CAF de ces importations est supérieur à $P^*(1+s)$ cette opération d'arbitrage n'est alors pas intéressante et le prix que doivent payer les consommateurs locaux pour ce produit est bien $P^*(1+s)$. Sinon, pour que les consommateurs locaux paient le même prix $P^*(1+s)$, les autorités nationales doivent taxer les importations de telle sorte que leur prix CAF soit au moins de $P^*(1+s)$. De la même façon qu'un droit de douane la subvention à l'exportation a cinq effets :

- Un effet sur la production intérieure ou effet de protection ; la production locale a donc augmenté en O_2 .
- Un effet sur la consommation ; celle-ci baisse en D_2 .
- Un effet sur les exportations ou effet sur la balance des paiements ; les exportations augmentent de $(O_1 - D_1)$ à $(O_2 - D_2)$.
- Un effet sur les finances publiques ; le gouvernement doit subventionner sP^* par unité exportée. Comme les exportations sont de $(O_2 - D_2)$, le coût en termes de finances publiques de cette politique est $sP^*(O_2 - D_2)$, soit l'aire CGIH.

- Un effet de redistribution interne du revenu des consommateurs et du Trésor public vers les producteurs.

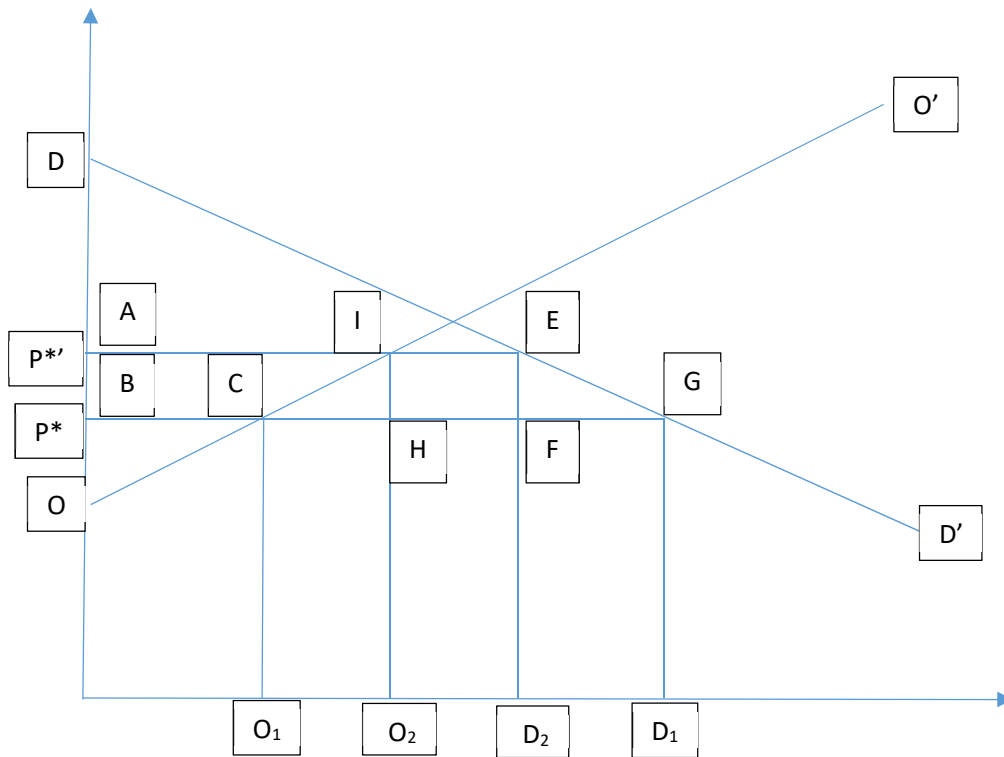
De la même façon qu'un droit de douane et en supposant que les surplus et les recettes publiques sont comparables, l'imposition d'une subvention à l'exportation induit une perte sèche pour la nation. Le surplus du producteur augmente de l'aire AGBF. Celui des consommateurs baisse de ABEC et le coût financier est de CGIH. L'addition de ces gains et de ces pertes donne une perte sèche évaluée aux deux triangles CIE et EGH. Le premier nous indique une perte du côté des consommateurs et le second du côté de la production.



iii. Le quota

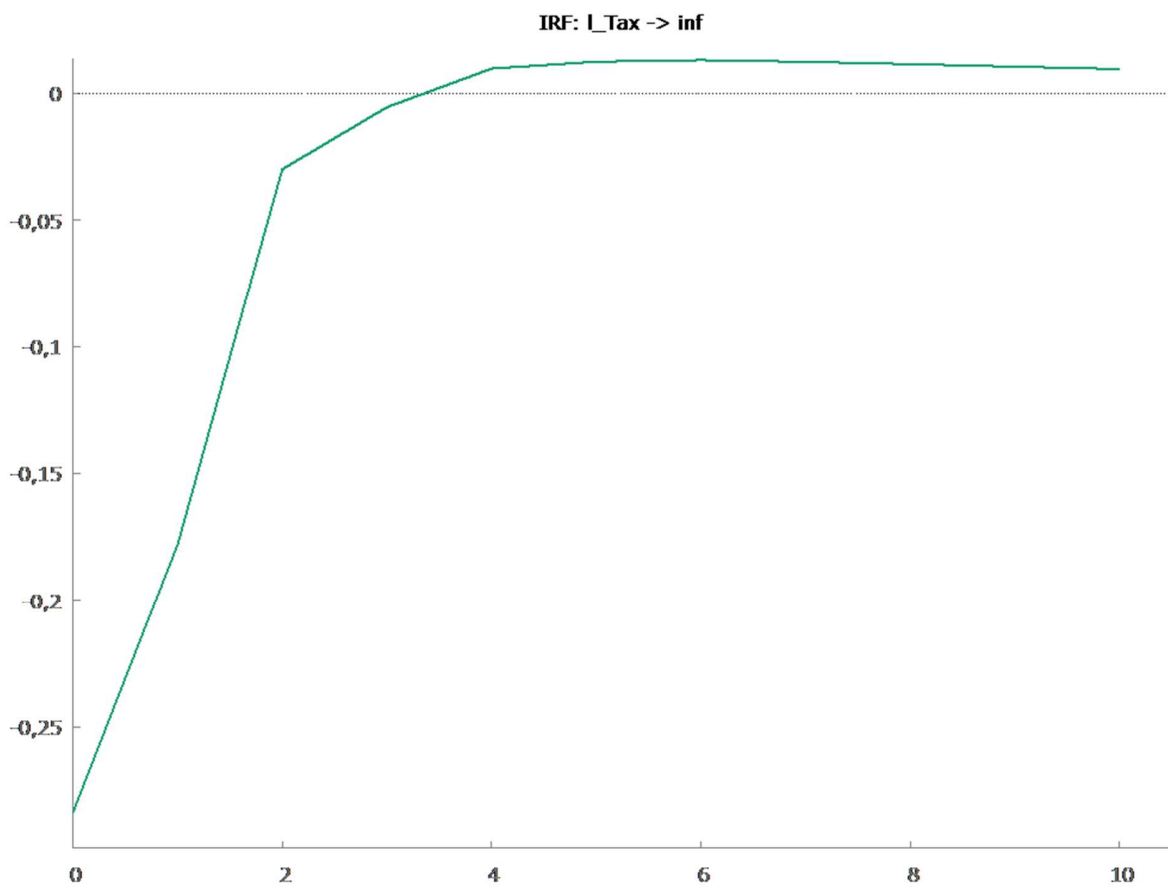
L'analyse en équilibre partiel et en concurrence pure et parfaite d'un quota ressemble à celle d'un droit de douane ad valorem. La demande intérieure est toujours DD'. L'offre intérieure OO'.

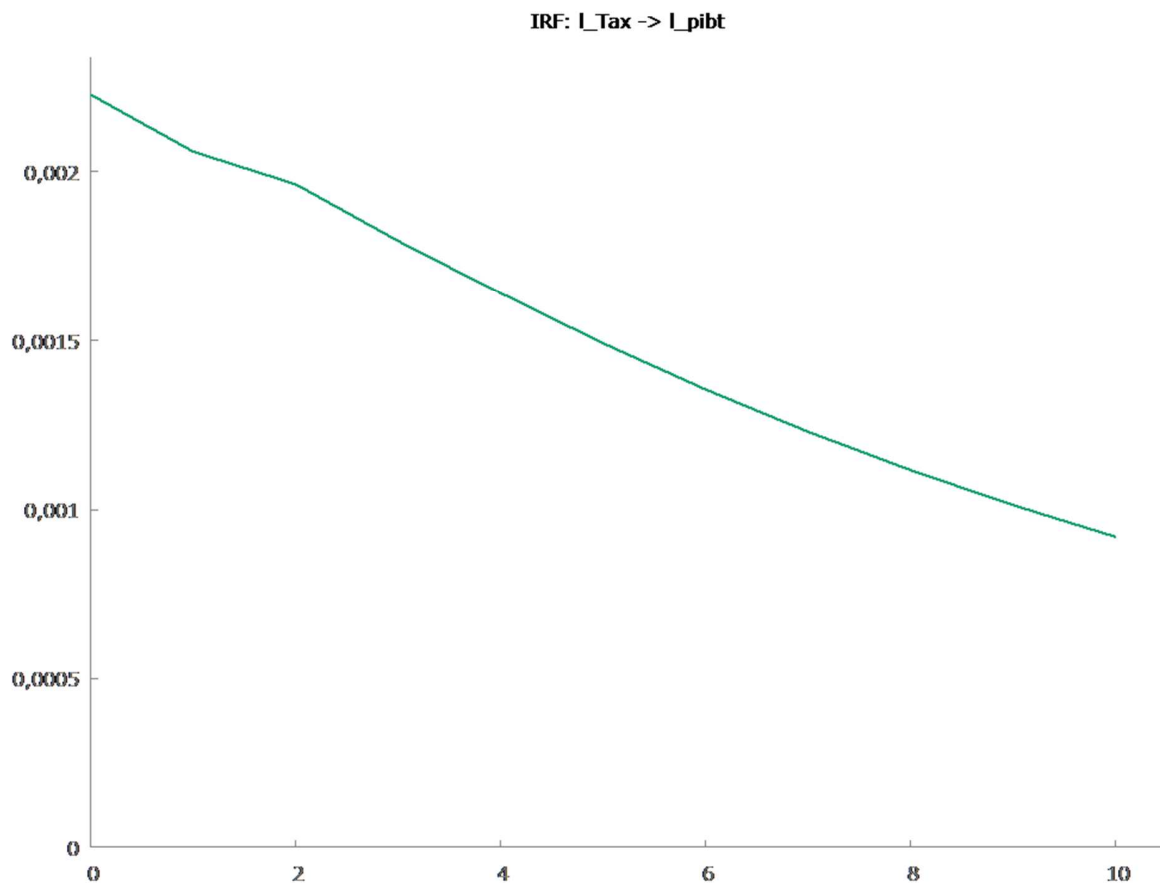
Pour un prix mondial P^* les importations en libre échange sont de $(D_1 - O_1)$. Le quota ressemble donc beaucoup au droit de douane ad valorem puisqu'il fait apparaître quatre effets similaires : un effet protecteur soit une augmentation de l'offre intérieure, un effet de réduction de la consommation locale, un effet de balance des paiements, soit une diminution des importations, et une redistribution en interne du revenu du consommateur vers les producteurs. Notons qu'afin de générer une rente liée à la contraction des volumes importés et par conséquent de l'impossibilité de satisfaire l'ensemble de la demande locale les producteurs vendent à un prix $P^{*'} > P^*$ sur le marché intérieur des produits qu'ils vendent à P^* sur le marché mondial.



3. Étude empirique de l'impact des formes traditionnelles du protectionnisme au Cameroun

Pour l'étude d'impact empirique des formes traditionnelles du protectionnisme nous userons de la Modélisation VAR introduite par Sims (1986). Modèle VAR où la variable d'intérêt porte sur l'une des mesures de ces formes traditionnelles. Comme l'analyse en équilibre partiel porte l'effet sur le consommateur et l'Etat les variables objectives quant-à-elles seront l'inflation pour tenir compte du pouvoir d'achat du consommateur et le niveau de vie par habitant pour apprécier la performance du gouvernement en termes de maintien de niveau de vie de la nation comme ce gouvernement est affecté par l'implémentation de ces formes traditionnelles du protectionnisme. Comme mesure des formes traditionnelles du protectionnisme nous emploierons les données relatives au droit de douane. L'ensemble des données est extrait de la Base de données (en ligne) sur les indicateurs de développement dans le monde. Selon la disponibilité des données la plage de données est comprise entre 2001 et 2014, soit 14 Observations annuelles. Nous allons nous intéresser au comportement des variables objectif suite à un choc positif c'est-à-dire un accroissement de la variable intérêt à savoir la Taxe comme mesure des formes traditionnelles du protectionnisme. Les résultats sont présentés ci-dessous :





Les résultats obtenus en ce qui concerne l'analyse des fonctions de réponse impulsionnelles est conforme à l'analyse économique caractérisée par d'une part une dégradation du pouvoir d'achat comme l'atteste l'augmentation du taux d'inflation (inf) et d'autre part la régression du niveau de vie comme l'atteste la décroissance du PIB/habitant (pibt) notre mesure du niveau de vie.

4. Conclusions

Les oppositions autour de la subvention des prix à la pompe du carburant au Cameroun semblent trouvées des arguments favorables avec les résultats de cette étude. En effet, conformément aux résultats obtenus les formes traditionnelles du protectionnisme n'ont pas un impact favorable sur la nation avec les effets qui l'accompagnent à savoir la perte de pouvoir d'achat ou alors le renchérissement du coût de la vie avec l'augmentation du taux d'inflation d'une part et d'autre part la décroissance du niveau de vie des habitants comme caractérisé par la contraction du revenu par habitant notre mesure usuelle du niveau de vie des habitants. L'économie camerounaise qui représente un cas d'étude pertinent pour l'analyse des études d'impact des formes traditionnelles du

protectionnisme avec sa volonté de préserver son avantage comparatif dans les ressources naturelles comme voie de sortie de la crise à coronavirus retire de cette étude des arguments en ce qui concerne sa politique d'industrialisation de l'économie par la stratégie d'import-substitution. En effet, cette stratégie d'industrialisation qui appelle à un certain niveau de protection s'oppose aux résultats de cette étude en ce qui concerne l'adéquation du protectionnisme pour l'économie. L'ambiguïté de cette stratégie d'industrialisation a été soulevé longuement par l'auteur au cours de publications antérieures comme Kuikeu (2021) qui révèle que la relation entre les importations et les exportations n'est pas inverse pour un groupe d'économie de la Région Afrique sub saharienne à l'instar du Cameroun. Cette stratégie de test de l'import substitution a été proposée par Ogbonna (2008).

5. Références

Fomba Kanga B., Mboutchouang Kontchou A., Dzossa A., Nda'Chi Deffo R. (2021) « Politiques de subvention, impacts macro-budgétaires et inégalités au Cameroun entre les années 2000 et 2020 », *Papiers de recherche*, pp. 1-50.

Indermit G. et Akihiko N. (2021) « La reprise mondiale ne s'étend pas aux pays les plus pauvres », *Opinion*, Blog de la Banque mondiale.

Kuikeu O. (2021) « De l'épidémiologie à l'économie : de la stratégie de riposte contre le nouveau coronavirus à l'initiative covax », MPRA_Paper 107918.

Ogbonna B.C. (2008) "Does Import Restriction Act as Export Promotion: evidence from Nigeria", *Journal of Policy and Development Studies*, vol. II, n°2, pp. 124-135.

Sims C. (1986) "Are forecasting models usable for policy analysis?", *Minneapolis Federal Reserve Bank Quarterly Review*, vol. 10, pp. 2-16.